

SUBDIVISION OCÉAN INDIEN

DOSSIER DE CANDIDATURE

ANNEE DE RECHERCHE

2024-2025

Le dossier est à déposer sur le moodle e-sante

<https://moodle-sante.univ-reunion.fr/course/view.php?id=741§ion=1>

DATE BUTOIR **LE 1^{er} JUIN 2024**

Veillez à bien joindre l'ensemble des documents demandés

SOMMAIRE

LES QUESTIONS À SE POSER POUR PLANIFIER UN MASTER	3
QUAND FAIRE UN MASTER ?.....	3
PRENDRE OU NON UNE DISPONIBILITÉ ?	3
COMMENT FINANCER SON MASTER ?.....	3
ÉLABORER SON PROJET DE RECHERCHE DE MASTER 2	4
CHOISIR UN DOMAINE DE RECHERCHE	4
TROUVER UN LABORATOIRE D'ACCUEIL.....	4
CHOISIR SES ENSEIGNEMENTS.....	4
QUELLE SUITE APRÈS UN MASTER ?	5
 LA CANDIDATURE À L'ANNÉE DE RECHERCHE	 6
PROJET DE RECHERCHE	6
LABORATOIRE D'ACCUEIL	6
CANDIDAT	6
DOCUMENTS OFFICIELS : ANNEE DE RECHERCHE	7
PROCÉDURE POUR LA SUBDIVISION OCEAN INDIEN	7
Composition du dossier (voir page 11 à 18).....	7
Commission de sélection pour la Subdivision Océan Indien	8
Dates et durée de l'année de recherche.....	8
Lieux d'accueil.....	8
Rémunération	9
Nombre de postes.....	9
Poursuite de l'internat	9
Critères principaux pris en compte (non exhaustif) :	9
 FORMULAIRES DE CANDIDATURE	 10
<i>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</i>	11
<i>CURSUS DES ÉTUDES MÉDICALES</i>	12
<i>CURRICULUM VITÆ</i>	13
<i>LABORATOIRE DE RECHERCHE D'ACCUEIL</i>	14
<i>(CO-)ENCADREMENT DU CANDIDAT</i>	15
<i>PROJET DE RECHERCHE</i>	16
<i>PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES LOCALES DU PROJET</i>	17
<i>PERSPECTIVES ET PROSPECTIVE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE LOCALES DU PROJET</i>	18

LES QUESTIONS À SE POSER POUR PLANIFIER UN MASTER

Planifier un master amène à se poser de nombreuses questions.

Initialement, il est utile de multiplier les sources d'informations : internes plus anciens ou d'autres villes, hospitalo-universitaires, chercheurs, sites internet des facultés... Lorsque le projet est plus avancé (notamment lorsque la thématique est choisie et l'équipe de recherche trouvée), l'équipe de recherche d'accueil accompagne (idéalement) l'interne dans ses dernières démarches : choix des enseignements, financements...

Dans tous les cas, il est important de ne pas rester seul avec ses questions.

QUAND FAIRE UN MASTER ?

La plupart des étudiants en médecine effectuent leur M2 au cours de l'internat. C'est une période où il est facile d'interrompre son cursus (en prenant une disponibilité) et il existe des financements dédiés aux internes (année-recherche et autres bourses).

Le plus habituel est de programmer son M2 durant la deuxième moitié de l'internat : en prenant une disponibilité entre la troisième et la quatrième année. Cela laisse deux ans en début d'internat pour découvrir la discipline, rencontrer des équipes, se poser ses propres questions et choisir le domaine dans lequel accomplir son master. Le M2 est ensuite préparé sur le plan pratique pendant la troisième année.

Toutefois, il ne s'agit pas d'une règle absolue. Il est possible de prendre une disponibilité pour « études et recherche » dès 6 mois d'internat. Le master est aussi planifié en fonction des disponibilités et capacités de l'équipe de recherche, des financements (après 3 à 7 semestres validés, en fonction des spécialités, il est possible de faire des remplacements ; certains font le master immédiatement après l'internat tout en ayant une activité de consultation...).

PRENDRE OU NON UNE DISPONIBILITÉ ?

Prendre une disponibilité permet de se consacrer exclusivement au travail du M2 ; idéalement, la mise en disponibilité se fait sur une période d'un an de novembre à novembre. Il reste toutefois nécessaire de prévoir des aménagements pour le mois d'octobre précédant la disponibilité, car les cours commencent le plus souvent en octobre.

Une mise en disponibilité nécessite d'avoir des ressources pour compenser l'absence de revenus. Certains choisissent de réduire la disponibilité aux six mois d'hiver, en prévoyant des aménagements et une grosse charge de travail pour les mois où se chevauchent M2 et stage d'interne.

Enfin, certains internes poursuivent un M2 en parallèle des stages. Cela nécessite une faible charge de travail en stage, et la possibilité de s'absenter aussi bien des cours et du stage en laboratoire que du stage à l'hôpital.

COMMENT FINANCER SON MASTER ?

Le problème du financement conditionne bien souvent la décision de suivre un master, ainsi que la question d'une mise en disponibilité. Différents modes de financements existent et l'un d'eux est :

L'ANNÉE DE RECHERCHE

Il s'agit d'un dispositif par lequel les internes en disponibilité pour recherche **continuent à percevoir un salaire d'interne**. Elle est attribuée localement, en fonction du projet de recherche.

ÉLABORER SON PROJET DE RECHERCHE DE MASTER 2

En pratique, un projet de M2 ne s'élabore pas seul. Même si les idées personnelles de l'interne sont évidemment les bienvenues, le projet de recherche s'élabore avec l'équipe du laboratoire d'accueil. Il faut donc avant tout choisir un laboratoire dans un domaine de recherche donné.

CHOISIR UN DOMAINE DE RECHERCHE

Il existe une multitude de domaines dans lesquels un interne peut effectuer un M2. Le projet de recherche s'avère souvent très spécialisé : il s'agit de traiter une question scientifique précise.

Il est nécessaire d'avoir une cohérence dans son année de M2 : le domaine du projet de recherche détermine la thématique du master auquel on s'inscrit. Les cours suivis sont en rapport avec le projet de recherche mais apportent plus largement des connaissances sur le domaine d'étude.

Il est toutefois primordial de choisir un domaine qui plaît, avant d'y travailler de manière approfondie pendant plusieurs mois.

TROUVER UN LABORATOIRE D'ACCUEIL

Le choix du laboratoire d'accueil peut s'imposer de lui-même : laboratoire de recherche rattaché au service hospitalo-universitaire. Mais ce choix peut aussi faire l'objet d'une démarche personnelle. Ensuite, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec les laboratoires et à aller rencontrer des chercheurs.

Le projet de recherche à réaliser dans le cadre du master est établi avec la personne qui vous encadrera dans le laboratoire. Là encore, il ne faut pas hésiter à solliciter son aide pour l'écriture d'un **préprojet**, souvent nécessaire à la candidature en master, pour les démarches d'inscription et de financement.

CHOISIR SES ENSEIGNEMENTS

Les renseignements sur les modalités d'inscription et les enseignements sont plus ou moins faciles à trouver sur les sites des universités. Il peut être utile de se renseigner directement auprès du secrétariat du master. Il existe souvent une procédure de candidature (d'avril à juillet) pour être admis.

Il peut être nécessaire (et judicieux) de solliciter un entretien avec l'équipe pédagogique du master pour évaluer la faisabilité de votre projet et le degré d'équivalence qui vous est accordé.

Une fois admis, il faut choisir les unités d'enseignement (UE) que vous voulez suivre et valider. La plupart des masters proposent les UE à la carte ; il est nécessaire de valider 30 ECTS au premier semestre de M2. Par ailleurs, il existe des accords entre certains masters qui permettent de suivre et valider les UE dispensées par d'autres masters que celui où vous êtes inscrits.

Il est possible de choisir des UE sans lien direct avec le projet de recherche, bien qu'un minimum de cohérence soit toutefois nécessaire. Il peut être utile de prendre l'avis de son responsable de stage, de l'équipe pédagogique du master et des étudiants des promotions antérieures. Il est de même pertinent d'évaluer la charge de travail des différentes UE, et la compatibilité des emplois du temps.

QUELLE SUITE APRÈS UN MASTER ?

Après le master, retour à la vie d'interne le plus souvent, pour terminer le troisième cycle. Il est important de valoriser au maximum son travail au travers d'une publication, d'un poster ou d'une communication lors d'un congrès. Pour ceux que l'expérience a enthousiasmés, il est possible de poursuivre un cursus scientifique dans le cadre d'un doctorat.

Dans tous les cas, le master permet une immersion dans le monde de la recherche et donne un regard plus avisé vis-à-vis des données scientifiques qui alimentent nos conceptions des maladies et nos pratiques.

LA CANDIDATURE À L'ANNÉE DE RECHERCHE

PROJET DE RECHERCHE

Originalité / Intérêt scientifique : le nouvel arrêté concernant l'année-recherche précise bien que ces financements doivent être accordés en fonction de la qualité du projet scientifique et non plus sur le rang de classement aux ECN. Critère majeur d'évaluation du projet, la portée scientifique du projet sera jugée sur l'originalité de la procédure notamment en termes de technique d'approche qu'elle soit novatrice (nouveaux outils) ou originale (approche connue mais peu/pas développée dans la thématique de recherche).

Qualité méthodologique : elle est le garant, nécessaire et indispensable, de la faisabilité théorique et pratique du projet de recherche. Une attention particulière sera apportée à la rigueur méthodologique, à l'adéquation des techniques et moyens mis en œuvre et à l'analyse des résultats obtenus.

Qualité de rédaction : une présentation claire et justifiée des motivations du projet et des étapes de réalisation ainsi que des contraintes rencontrées témoigneront de la maîtrise par le candidat de la problématique abordée et de sa réalisation pratique. Les projets devront être présentés selon les standards en vigueur.

Faisabilité en un an : la courte période d'allocation du budget nécessite d'assurer l'aboutissement complet du projet des étapes techniques au dépouillement des résultats en un an. Un calendrier prévisionnel permettra d'apporter une visibilité aux examinateurs.

LABORATOIRE D'ACCUEIL

Encadrement de l'étudiant dans le laboratoire d'accueil : l'encadrement du candidat au sein du laboratoire sera évalué sur la désignation des encadrants du projet. Des mentions du statut temps plein des encadrants, du nombre d'étudiants en master, thèse et post-doctorat qui seront présents dans le service et un résumé succinct (projet, publication avec la place de l'étudiant, communications orales, ...) des projets déjà réalisés par des étudiants par le passé seront pris en compte. La précision du rang d'auteur de l'étudiant en cas de publication sera preuve du sérieux de l'encadrement. L'avis du responsable du laboratoire et de l'encadrant est vivement recommandé (feuillelet « perspectives locales du projet).

Publications du laboratoire d'accueil : la capacité du laboratoire à pouvoir mener à bien le projet de recherche sera évaluée en partie sur les principales publications du laboratoire des 5 dernières années (article, impact factor de la revue et classe de la revue dans la spécialité).

CANDIDAT

Cursus : il s'agit du cursus de 3^e cycle du candidat. Les formations complémentaires, DU, diplôme et qualifications seront évalués. Une attention particulière sera portée aux curriculums vitae détaillé des candidats.

Motivation et intégration de l'année-recherche dans le cursus : une année-recherche s'intégrant dans un projet cohérent pour le candidat en adéquation avec son parcours et ses objectifs d'exercice futur sera valorisée : carrière hospitalo-universitaire ou valence recherche. Une année-recherche ne doit pas servir à un poste d'attente mais devra répondre à une réelle motivation scientifique. Une lettre de motivation exprimant l'intérêt de l'étudiant pour le projet en termes d'apport pour sa spécialité sera à joindre au dossier.

Publications – communications : les démarches antérieures du candidat en termes d'activité de recherche scientifique seront évaluées.

DOCUMENTS OFFICIELS : ANNEE DE RECHERCHE

- Article R6153-11 du code de santé publique
- Article 12 du décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004, relatif à l'organisation du 3^{ème} cycle des études médicales
- Arrêté du 4 octobre 2006 définissant les modalités d'organisation de l'année-recherche durant le 3^{ème} cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie réactualisé le 8 octobre 2010

PROCÉDURE POUR LA SUBDIVISION OCEAN INDIEN

Les internes déposent leur dossier de demande d'attribution d'année de recherche auprès de la Faculté de Santé de l'Université de la Réunion.

La qualité du projet de recherche des internes détermine l'attribution des années de recherche. La qualité est évaluée par une commission interrégionale de sélection. Les critères d'attribution de l'année de recherche portent sur la qualité du projet. Le rang de classement à l'ECN n'intervient plus.

Le président de la commission établit la liste des candidats dont les projets d'année-recherche ont été retenus, dans la limite du nombre d'internes susceptibles de bénéficier d'une année de recherche (arrêté par décret ministériel annuel).

Il transmet cette liste à l'ARS dont dépend chaque interne, au plus tard le 15 septembre de l'année de dépôt du projet.

Les années de recherche sont attribuées aux internes par le Directeur Général de l'ARS dont ils relèvent, sur avis de la commission, selon les conditions d'attribution.

Un **contrat d'année de recherche** est conclu entre l'interne, le Directeur Général de l'ARS et le directeur du CHU de la Réunion.

Composition du dossier (voir page 11 à 18)

Le dossier comporte *a minima* les informations suivantes :

- Les coordonnées de l'interne (nom, prénom, date de naissance, téléphone, adresse postale, adresse électronique, année de réussite aux ECN ou à l'internat) ;
- Le curriculum vitæ de l'interne ;
- Une lettre de motivation ;

- Le projet de recherche indiquant :
 - Le sujet de recherche ;
 - Son intérêt général ou scientifique avec un état de l'art ;
 - L'hypothèse de travail avec son ou ses objectif(s) ;
 - Sa situation dans le contexte scientifique et médical au niveau national et international ;
 - Les méthodologies utilisées ;
 - Les retombées attendues avec un échéancier calendaire ;
 - La bibliographie ;
 - Les coordonnées du laboratoire de recherche labellisé sur le plan quinquennal, université-ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'il s'agit d'un laboratoire français ou son équivalent s'il s'agit d'un laboratoire étranger ;
 - Les coordonnées du directeur de recherche, lettre de soutien, et son curriculum vitæ.

Commission de sélection pour la Subdivision Océan Indien

Cette commission est composée :

- De la directrice de l'UFR Santé de l'Université de La Réunion – président de la commission ;
- du vice-président du directoire chargé de la recherche du CHU de La Réunion ;
- du président de l'Université de La Réunion, (ou son représentant) ;
- du vice-président du Conseil Scientifique de l'Université de La Réunion, (ou son représentant) ;
- du directeur du Département des Formations de Santé dans les DOM-TOM de l'Université Bordeaux.

avec voix consultative :

- de deux représentants des internes de médecine de la subdivision Océan Indien dont un en médecine générale, sur proposition des organisations représentant les internes.

Dates et durée de l'année de recherche

L'année de recherche s'effectue pour **une période continue comprise entre le 1er novembre de l'année n et le 31 octobre de l'année n+1.**

Elle commence au plus tôt au début de la 2ème année du cursus du 3^e cycle et s'achève au plus tard un an après la validation du diplôme d'études spécialisées préparé.

L'année de recherche s'effectue durant l'année universitaire suivant son attribution.

Lorsqu'un interne est dans l'impossibilité d'effectuer l'année de recherche dans le délai imparti, il doit avertir l'ARS six mois avant la date du début de la réalisation de celle-ci. L'interne l'effectue alors l'année suivante sauf s'il ne peut plus se prévaloir de sa qualité d'interne au moment où il désire commencer à effectuer cette année-recherche. Dans ce cas, il en perd le bénéfice.

Lieux d'accueil

L'année de recherche est accomplie dans un laboratoire de recherche français agréé, reconnu par le contrat quinquennal université-ministère et participant à l'enseignement d'un Diplôme d'Études spécialisées (DES), d'un Master recherche ou bien préparant à la soutenance de thèses de doctorat ou dans un laboratoire étranger participant à une formation équivalente.

Rémunération

Le CHU de la Réunion assure la rémunération de l'étudiant.

Nombre de postes

Chaque année, en juin-juillet, un arrêté fixe le nombre d'internes susceptibles de bénéficier d'une année-recherche par inter région et subdivision.

Poursuite de l'internat

Au cours de l'année de recherche, l'interne est dispensé des enseignements théoriques et de la formation pratique prévus en vue de l'obtention de chaque DES puisqu'il est en disponibilité.

Il reprend sa formation, dès la fin de l'année-recherche. **Les stages effectués au cours d'une année de recherche ne sont pas pris en compte dans les obligations de formation** pratique prévues pour chaque DES et chaque DESC.

Pour le choix de stage, l'année de recherche prévue au I de l'article R. 6153-26 du code de la santé publique sont prises en compte dans le calcul de l'ancienneté mentionnée à l'article D. 633-15 dans la limite de deux années.

Critères principaux pris en compte (non exhaustif) :

- Dossier complet ;
- Projet scientifique :
 - Qualité, originalité, portée scientifique, caractère novateur, faisabilité sur 1 an ;
 - Intérêt particulier par rapport aux préoccupations de Santé Publique de la zone Océan indien ;
 - Implication d'une Unité de Recherche de l'Université de la Réunion (secteur Santé) ;
 - Implication de service(s) hospitalier(s) du CHU de la Réunion et/ou CH de Mayotte ;
- Intégration de l'Année de recherche dans le cursus : cohérence avec le plan de carrière du candidat.

FORMULAIRES DE CANDIDATURE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ÉTAT CIVIL

Madame Monsieur

.....
Nom de naissance

.....
Nom usuel

.....
Prénom

..... / /
Date de naissance

.....
Lieu de naissance

.....
Département ou Pays

COORDONNÉES

.....
Adresse postale

.....
Complément

.....
Complément (suite)

.....
Code postal

.....
Ville

.....
Téléphone

.....
Courriel

CURSUS DES ÉTUDES MÉDICALES

JUIN

Session des ECN

Intitulé du Diplôme d'Études spécialisées (DES) préparé

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
3ans	4ans	5 ans	6ans	1re	2e	3e	4e	5e			
Durée du DES				Année d'études d'inscription en DES en 2023-2024					Nb de semestres d'internat validés au 30 avril 2024	Nb de sem. d'internat restant à valider au 1^{er} novembre 2024	

Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaires (DESC), Formation spécialisée transversale (FST) ou Option préparé-e

MASTER 1 – JOINDRE LES COPIES DES ATTESTATIONS DE RÉUSSITE AU DOSSIER

Intitulé

UE suivies

UE suivies (suite)

Établissement d'obtention

Date et lieu de réalisation du stage d'initiation à la recherche

MASTER 2 DEMANDÉ – JOINDRE LE COURRIER D'AVIS DU DIRECTEUR DE LA FORMATION

Intitulé

Date et Établissement d'inscription

NOM et Prénom du Directeur du Master

Courriel du Directeur du Master

CURRICULUM VITÆ

Le CV doit faire apparaître :

- Les états des premier et deuxième cycles des études médicales : années, lieux, stages avec les dates, établissements, services et chef-fes de service ;
- L'état du troisième cycle des études médicales : stages réalisés et en cours : établissements, services, chef-fes de service, stages validés ou non ;
- Les Diplômes universitaires (DU) et Diplômes interuniversitaires (DIU) accomplis ou en cours de réalisation : intitulés, responsables de formation, années et établissements ;
- Les éventuelles activités d'enseignement : conférence d'internat, enseignement aux infirmières, etc. ;
- Les publications réalisées ou soumises (régionales, nationales ou internationales) : intitulés, revues, date de publication – joindre une copie des publications en annexe ;
- Les communications orales (régionales, nationales ou internationales) : intitulés des manifestations, dates, lieux – joindre un justificatif en annexe ;
- Les communications par affiche ;
- Les implications dans la vie hospitalo-universitaire ;
- Les implications dans la vie associative ou le sport.

LABORATOIRE DE RECHERCHE D'ACCUEIL

COORDONNÉES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

.....
Libellé complet

.....
Adresse postale

.....
Code postal

.....
Ville

.....
Sigle et numéro (par exemple INSERM U1034)
ou son équivalent si unité étrangère

.....
Les principaux thèmes développés au sein de l'unité

.....

DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Madame Monsieur

.....
NOM

.....
Prénom

.....
Fonctions

Ses 10 publications les plus représentatives

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

(CO-)ENCADREMENT DU CANDIDAT

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE DU PROJET

Madame Monsieur

NOM

Prénom

Fonctions

Ses 10 publications les plus représentatives

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

ENCADREMENT DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE DU PROJET

Nb étudiant en **Thèse** d'Université encadrés en **2023-2024**

Nb étudiant en **M2 Recherche** encadrés en **2023-2024**

Nb étudiant s'inscrivant **M2 Recherche** sous sa direction en **2024-2025**

Nb d'étudiants ayant réalisé un M2 sous sa direction au cours des **3 dernières années**

PROJET DE RECHERCHE

TITRE :

.....

Le projet doit contenir les éléments suivants :

- Un résumé en **250 mots maximum** du projet de recherche (version française et anglaise). Y inclure 5 mots clefs ;
- État de l'art avec intérêt général et scientifique ;
- Hypothèse(s) de travail ;
- Objectif(s) de l'étude ;
- Situation dans le contexte scientifique et médical au niveau national et international (50 références maximum avec le nom du premier auteur et l'année) ;
- Situation du projet dans le contexte des orientations stratégiques du laboratoire d'accueil et de l'encadrant (et co-encadrant) ;
- Méthodologies utilisées ;
- Faisabilité en 1 an du projet (établir un échéancier en listant les objectifs) ;
- Résultats attendus et perspectives ;
- Bibliographie (par ordre alphabétique, incluant la liste des auteurs, année, titre du journal et pages) ;

PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES LOCALES DU PROJET

**Avis du responsable scientifique sur le projet de Master 2 et son intérêt en recherche médicale.
Avis sur le candidat et son aptitude à conduire le projet.**

Le responsable scientifique devra adresser un courrier daté et signé pour avis sur la candidature à l'année de recherche. Inclure également un courrier si le projet comporte un co-encadrement (national/ local).

Le responsable scientifique devra mentionner la source de financement du projet.

Fait à _____ , le _____
Signature et cachet

PERSPECTIVES ET PROSPECTIVE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE LOCALES DU PROJET

Avis (daté et signé) du coordonnateur local du Diplôme d'Études spécialisées (DES) préparé par le candidat sur le candidat et sur la place du projet de Master 2 dans la perspective de l'organisation des carrières hospitalo-universitaires au sein de sa discipline.

Fait à _____ , le
Signature et cachet